

**RAPPORT N° 99/6-79**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Par Délibération n° 99/3-43 en séance du 21 mai 1999, vous avez autorisé la réalisation d'un premier programme d'acquisition de véhicules.

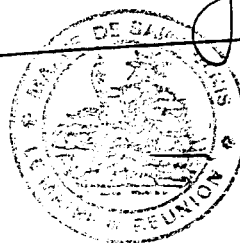
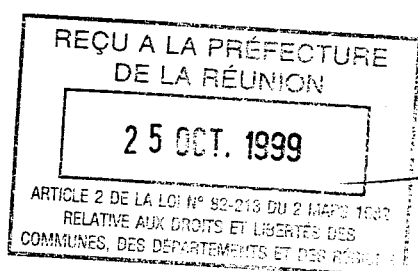
La prise en compte de nouveaux besoins nécessite d'en lancer un second pour les véhicules dont les caractéristiques sont annexées au présente Rapport.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 274, 296 à 298 du Code des Marchés Publics) ;
  - fractionnement par lot pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (détail des lots en annexe) ;
  - marché sur la base unitaire TTC fixe ;
  - durée : année civile 1999 ;
  - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 900 000 F TTC, les crédits définitifs seront inscrits sous AP 1999 au Chapitre 21 - Article 2182 ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du (ou des) marché(s) par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**  
**Le Premier Adjoint**  
**Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 99/6-79  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 15 octobre 1999**

**OBJET**

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-79 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le Chapitre 21 - Article 2182 du Budget principal - AP 1999 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de véhicules.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**DELIBERATION N° 99/6-79**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

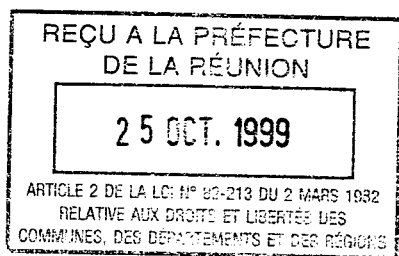
**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Alain ARMAND**



# ACQUISITION VEHICULES

( BESOINS COMPLEMENTAIRES AU PROGRAMME 1999 )

## A )- VEHICULES D' OCCASION

**ESTIMATIF**

	Qtés	P.U	Budget AP/CP	DM
<b>LOT 1</b> V.U fourgonnettes 2 places	2	40 000 F	80 000 F	
<b>LOT 2</b> V.P 5 places/ 5 portes	2	40 000 F	80 000 F	
<b>B )- VEHICULES NEUFS</b>				
<b>LOT 3</b> V.P 5 places/ 5 portes	2	100 000 F	200 000 F	
<b>LOT 4</b> Rouleau compacteur automoteur vibrant	1	200 000 F		<b>200 000 F</b>
<b>LOT 5</b> V.U Fourgon intervention routier	1	250 000 F	250 000 F	
<b>LOT 6</b> Deux roues/ vélomoteurs Scooters 125cc équipés	3	20 000 F	60 000 F	

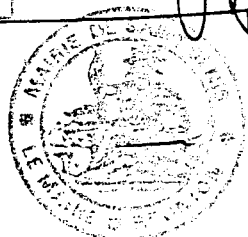
**670 000 F**

**TOTAL A.O.**

**900 KF**

*P. LEBLANC absent*

Alain ARMAND  
 Tr. Adjoint



REÇU A LA PRÉFECTURE  
 DE LA RÉUNION  
 25 OCT. 1999  
 ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS